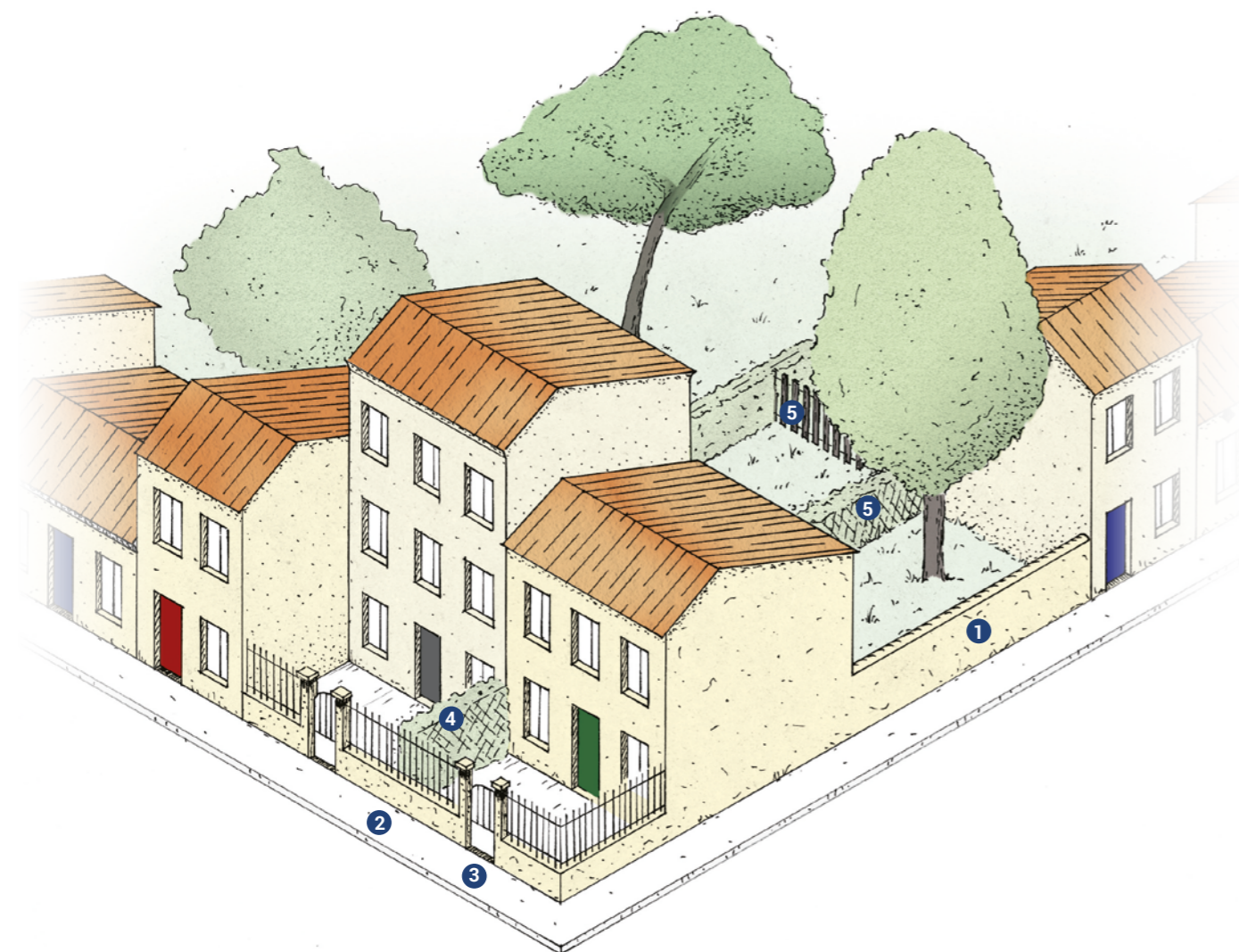


LES CLÔTURES EN CENTRE ANCIEN

Les clôtures par définition permettent de fixer les limites d'une propriété et d'en empêcher l'accès. Elles ferment une parcelle et la protègent de son environnement. Elles sont réglementées notamment par le Code civil et le Code de l'urbanisme.

Outre cet aspect premier, les clôtures révèlent également le prestige d'une propriété, par la qualité des matériaux employés et par la richesse des décors. A l'échelle d'un centre urbain, elles participent à la qualité des espaces publics et des paysages.



I Les clôtures sur la rue

— 1 —
Mur de clôture en prolongement du bâti, fermant un jardin. Sa présence structure l'espace public. Constituant un élément architectural, il est bâti en continuité des façades voisines.

— 2 —
Clôture composée d'un muret bas surmonté d'une grille métallique à barreaux verticaux, appelé « mur bahut ». En avant de la façade, la clôture participe à la présentation de la propriété, reflétant sa richesse ou son prestige. Dans une même rue, ces clôtures sont pensées en continuité d'une parcelle à l'autre pour maintenir la cohérence de l'espace public.

— 3 —
Les éléments d'accompagnement tels que les piliers, portails, portillons, etc. marquent le seuil d'une propriété. Ils sont souvent de belle qualité, présentant parfois de riches décors sculptés. Ils sont intégrés dans une composition d'ensemble.

I Les clôtures entre parcelles

— 4 —
Clôtures entre deux jardins sur l'avant. Visibles depuis la rue, elles sont soignées et composées de manière identique à l'échelle de la rue ou du centre urbain dans son ensemble.

— 5 —
Clôtures entre deux jardins sur l'arrière. Généralement discrètes, ajourées et doublées de haies végétales, elles sont choisies plus librement et peuvent être composées de :
 / grillages métalliques sombres,
 / lames de bois massif ajourées,
 / ganivelles (piquets de bois tenus par du fil de fer),
 / clôtures agricoles (grillage tendu sur des piquets).

DES CLÔTURES DIFFÉRENTES SELON LEUR EMPLACEMENT

I Les clôtures sur la rue

Elles matérialisent l'interface entre l'espace public et le domaine privé. Par leur position, au premier plan du paysage urbain, avant même les façades, elles participent pleinement à la qualité des rues et des centres anciens. Elles permettent de structurer l'espace public, d'assurer une continuité visuelle, d'accompagner le bâti et parfois de le prolonger lorsqu'elles ferment des cours ou des jardins. L'homogénéité de leur traitement, d'une propriété à l'autre, constitue un paysage harmonieux dans ses formes et ses couleurs. Leur hauteur, souvent limitée, permet également de laisser percevoir la végétation des jardins, enrichissant les ambiances urbaines.



I Les clôtures entre parcelles

Les clôtures dites en « limite séparative », c'est-à-dire entre deux propriétés contiguës, permettent de délimiter les parcelles et de se préserver des vues depuis le voisinage. Elles font partie intégrante de l'aménagement paysager des jardins. Un traitement sobre leur permet de se fondre discrètement à l'arrière-plan du jardin. Doublées d'une haie végétale, elles disparaissent même complètement.



I Limites séparatives visibles de la rue

Les clôtures en limites séparatives fermant un jardin de devant sont à traiter avec soin pour garantir un espace paysager continu et de qualité entre la rue et les façades des maisons. On peut, par exemple, les traiter avec un simple grillage doublé d'une haie.



cf : notice « Clôturer son jardin »



En savoir +

Consulter les fiches pratiques du CAUE sur le site internet www.cauegironde.com rubrique Ressources

- / Fiches pratiques : les matériaux, les contrats, les autorisations d'urbanisme
- / Notices : rénover les façades anciennes, rénover les menuiseries anciennes, rénover les toitures anciennes
- / Ouvrages : maisons de Gironde (tome 1 et 2) collection Architectures et Paysages en Gironde

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Gironde accompagne les élus, collectivités locales, institutions et particuliers dans leurs démarches de construction, d'aménagement et d'urbanisme.

Créé par le Conseil départemental de la Gironde en 1979, suite à la loi sur l'Architecture de 1977, **le CAUE a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il est investi d'une mission de service public au profit de tous.**

Sur rendez-vous auprès de votre mairie, au siège de votre Communauté de Communes ou au siège du CAUE à Bordeaux, venez rencontrer gratuitement nos conseillers :

- / Architectes
- / Paysagistes
- / Juriste
- / Conseiller en maîtrise de l'énergie

LES CLÔTURES EN CENTRE ANCIEN

1

LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

- / Règlements d'urbanisme (se renseigner en mairie)
- / Règlements des sites patrimoniaux remarquables (consulter le site internet atlas des patrimoines)
- / Prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou du Conservateur des Monuments Historiques si le bâtiment est inscrit ou classé

2

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- / Prendre conseil auprès d'un architecte-conseiller du CAUE ou de l'ABF selon le cas
- / Déposer une autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable) en mairie, avant d'engager des travaux sur une clôture

3

LE CHOIX DE L'ENTREPRISE

- / Rédiger un cahier des charges décrivant les travaux envisagés
- / Organiser des visites d'artisans et faire établir plusieurs devis
- / Vérifier leur attestation d'assurance et signer des marchés de travaux plutôt que des devis pour bénéficier d'une meilleure protection juridique

4


LES SUBVENTIONS

- / Aides locales pour les ravalements (communes, département)
- / Fondation du Patrimoine

LES CLÔTURES SUR LA RUE : FORMES ET IMPLANTATION

Les clôtures des centres anciens reflètent l'identité patrimoniale et historique du lieu. Elles sont à conserver et à entretenir. Pour toute intervention ou création de clôture dans un tissu urbain homogène, les usages traditionnels doivent être repris :

/ Planter les nouvelles clôtures à l'alignement, c'est-à-dire sur la limite entre espace public et propriété privée.

 Dans certains cas particuliers, un recul des clôtures peut être imposé par le règlement d'urbanisme (contraintes liées à la voirie, au stationnement ou pour s'aligner à des clôtures voisines par exemple).



/ Prolonger le traitement des clôtures voisines. On retrouve généralement :
- soit des murs bahuts, murets de 50 à 100 cm de hauteur surmontés d'une grille simple et ajourée d'éléments verticaux, en métal, de couleur sombre et neutre (gris sombre, vert sombre, noire),
- soit des murs pleins d'environ 150 cm de hauteur, que l'on retrouve notamment dans les bastides.



/ En cas de terrain en pente, les murs doivent suivre la pente du sol naturel plutôt que de former des murs en escalier.

ÉLÉMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Les éléments d'accompagnement tels que les piliers, portails et portillons présentent généralement des matériaux de qualité : piliers en pierre de taille, portails en fer forgé, etc. Finement travaillés, ils sont à conserver et entretenir. Les nouvelles interventions doivent s'inspirer des modèles anciens :



/ Les portails et portillons doivent reprendre les formes et couleurs des grilles de clôture lorsqu'elles existent, avec une teinte sombre et neutre (gris sombre, vert sombre, noir).



/ Les portails doivent être constitués d'éléments verticaux ajourés : lames de bois massif ou barreaudages métalliques.

LES MATÉRIAUX

Pour une clôture réussie, employez des matériaux locaux et de qualité, en s'inspirant des murs de façade alentours.

- / **Pierre** calcaire, sous forme de pierre de taille ou de moellons (pierres grossièrement taillées).
- / **Maçonneries** enduites avec un enduit à la chaux teinte pierre.
- / **Briques** (dans les stations balnéaires, Soulac par exemple).

Les panneaux préfabriqués en béton ou en plastique PVC, sont à proscrire. Leur aspect rude et industriel est sans lien avec les modèles traditionnels. Ils ne sont pas qualitatifs. Il en est de même pour les canisses qui banalisent les paysages.



Le couvrement des murs est important, car il permet de les protéger des eaux de pluie. En Gironde, il est généralement constitué de pierres calcaires (de 10 à 20 cm d'épaisseur) qui dépassent légèrement du corps du mur pour éviter le ruissellement des eaux de pluies.

Il est parfois réalisé plus simplement, en formant une pente en demi rond au mortier de chaux, appelée glacis. Les couronnements en tuiles ne font pas partie de l'architecture girondine et doivent être évités.



Les coffrets techniques (eau, gaz, électricité, télécom), sont à intégrer dans les murets de clôture le plus discrètement possible. Veillez à étudier leur répartition et les encastrer sans débord vis-à-vis des maçonneries.

L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION

Les clôtures doivent être entretenues et restaurées avec les techniques et matériaux de leur époque de construction : pierre de taille, moellons, enduits à la chaux, ferronneries, briques.

I Pour les murets

- / Retirer les végétaux qui risquent d'abîmer les pierres, lorsque des racines vigoureuses s'introduisent dans les joints.
- / Entretenir le couronnement des murets pour éviter que l'eau de pluie ne s'infilte : reboucher les fissures au mortier de chaux ou remplacer les pierres dégradées.

I Pour les grilles métalliques

- / Brosser pour éviter l'encrassement et la présence d'humidité.
- / Renouveler la peinture anti rouille après décapage si besoin.

I Pour les clôtures en bois (sur les jardins arrières)

- / Choisir des essences naturellement imputrescibles pour éviter les traitements chimiques (châtaigner, robinier, etc.).
- / Laisser le bois griser naturellement.




VÉGÉTALISATION

Il est préférable de doubler les clôtures d'une haie arbustive car :

- / Les plantations rendent opaques les éléments ajourés et permettent ainsi se protéger des regards des passants ou des voisins.
- / La végétation contrebalance la minéralité des centres anciens. Elle met en valeur les façades, anime les rues, embellit le cadre de vie.
- / Les haies possèdent un rôle écologique : elles apportent ombre et fraîcheur, favorisent le développement de la biodiversité, régulent l'humidité des sols, améliorent la qualité de l'air.

Choisir des essences champêtres locales, qui reflèteront l'identité du lieu et qui se développeront facilement. Multiplier les variétés pour un aspect dense toute l'année et changeant au fil des saisons. Mixer notamment les espèces à feuillage caduc et à feuillage persistant.



 **Clôtures et risque d'inondation**
Pour ne pas entraver l'écoulement naturel des eaux de pluie et aggraver les risques d'inondation, les clôtures doivent être composées d'éléments ajourés. Dans certaines zones, le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) peut imposer un certain modèle de clôture.